

SEPTEMBRE 2024

# NOTE D'OPPORTUNITÉ PROJET TERRITORIAL DE METHANISATION

Dinan Agglomération



Étude de définition d'un  
**Schéma opérationnel de  
développement du bio-gaz  
en Ille-et-vilaine**

par valorisation des gisements  
méthanisables

**PHASE 3 : élaboration d'une feuille de route  
opérationnelle et de préconisations  
permettant d'augmenter la production  
locale et durable de bio-gaz et premières  
actions de mobilisation**

## Contact

Gary LUCARELLI

06.31.90.03.60

[gary.lucarelli@aile.asso.fr](mailto:gary.lucarelli@aile.asso.fr)



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>CONTEXTE TERRITORIAL</b>	<b>3</b>
1.1. ÉTAT DES LIEUX DE LA MÉTHANISATION	3
1.2. LE GISEMENT MÉTHANISABLE ET PRODUCTION D'ÉNERGIE	5
1.3. LES RÉSEAUX ET AUTONOMIE EN GAZ	5
1.4. ACCEPTABILITÉ LOCALE DE LA MÉTHANISATION	7
<b>PREMIÈRE APPROCHE DU PROJET</b>	<b>7</b>
1. LES CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS D'IMPLANTATION DE NOUVEAUX PROJETS	7
2. PREMIÈRE APPROCHE DU TYPE DE PROJET	9
<b>LES PREMIÈRES ACTIONS À METTRE EN OEUVRE</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE : MÉTHODOLOGIE DE LA CARTE DES ZONAGES</b>	<b>12</b>

## INTRODUCTION

Cette note d'opportunité fait suite au travail réalisé dans la phase 2 de l'étude sur les gisements : le territoire de Dinan Agglomération fait partie des 6 collectivités du contrat de coopération ayant le plus de gisement restant à mobiliser (principalement des effluents d'élevage et des CIVE). La note a pour objectif de présenter le contexte territorial et une première approche d'un projet de méthanisation territorial multi-acteurs.

## CONTEXTE TERRITORIAL

Dinan Agglomération est un territoire de 65 communes et de 105 000 habitants (INSEE, 2019). Dinan agglomération est un territoire rural par excellence, les terres agricoles correspondent à 64 % de la surface du territoire et l'agriculture représente 10 % des emplois du secteur privé.

Lauréat de l'appel à projet « Agriculture Climat et Territoires » (ACTA) en 2021, Dinan Agglomération a réalisé une étude d'opportunité sur la production d'énergies renouvelables pour accompagner les pratiques agricoles, notamment la méthanisation.

En 2023, l'EPCI a publié son PCAET, qui prévoit pour la méthanisation :

- un objectif de **56 GWh en 2030**, correspondant à la **déclinaison du Pacte Biogazier**, qui sera ré-interrogé dans le Schéma Directeur des Energies Renouvelables (SDENR) à venir.

### 1.1. ÉTAT DES LIEUX DE LA MÉTHANISATION

La liste des unités de méthanisation en fonctionnement sur le territoire est présentée ci-dessous.

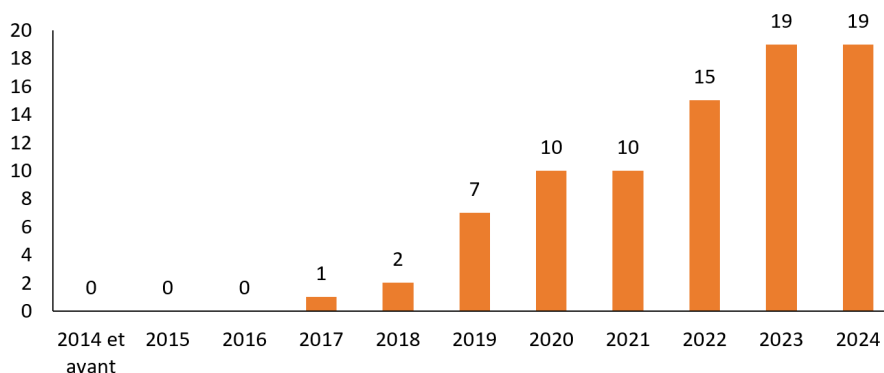
VILLE	NOM STRUCTURE	TYPLOGIE	MISE EN SERVICE	VALORISATION PRINCIPALE
PLOUASNE	M. Pinault	A la ferme	2017	Cogénération
PLUMAUDAN	SARL Plumagaz	A la ferme	2018	Cogénération
LA CHAPELLE-BLANCHE	GAEC du Poirier	A la ferme	2019	Cogénération
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	SCEA du Tertre Goutte	A la ferme	2019	Injection
PLUMAUDAN	SAS Méthawatt	A la ferme	2019	Cogénération
SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX	GAEC des Fontaines	Micro méthanisation	2019	Cogénération
TREVRON	EARL Bernard	Micro méthanisation	2019	Chaudière
BROONS	GAEC de la Brousse	Micro méthanisation	2020	Cogénération

PLÉBOULLE	EARL Les Mauffries	Micro méthanisation	2020	Chaudière
PLOUASNE	Philippe Huet	Micro méthanisation	2020	Chaudière
CORSEUL	SARL Holstein Energy	A la ferme	2022	Injection
PLOREC-SUR-ARGUENON	GAEC des 2 Rives - 22	Micro méthanisation	2022	Cogénération
RUCA	EARL Darley	Micro méthanisation	2022	Chaudière
SAINT-HELEN	SAS Metha SERVIN	A la ferme	2022	Injection
SAINT-MADEN	SCEA Haute Houssais	Micro méthanisation	2022	Chaudière
EVRAIN	SARL Por Linon	Micro méthanisation	2023	Chaudière
PLOUASNE	SAS HAV ENERGY	A la ferme	2023	Cogénération
PLOUASNE	SCEA Ville Ory	Micro méthanisation	2023	Chaudière
YVIGNAC-LA-TOUR	EARL Kerdy	Micro méthanisation	2023	Chaudière

La dynamique du territoire est à **deux vitesses** :

- Une dizaine d'unités de micro-méthanisation se sont développées, permettant de réduire les gaz à effet de serre et d'améliorer l'autonomie énergétique de ces fermes selon les cas.
- Depuis 2020 seulement 2 unités à la ferme se sont développées en injection. Quelques autres unités à la ferme sont en réflexion, et le projet collectif (SAS Verts Sapins) est suspendu.

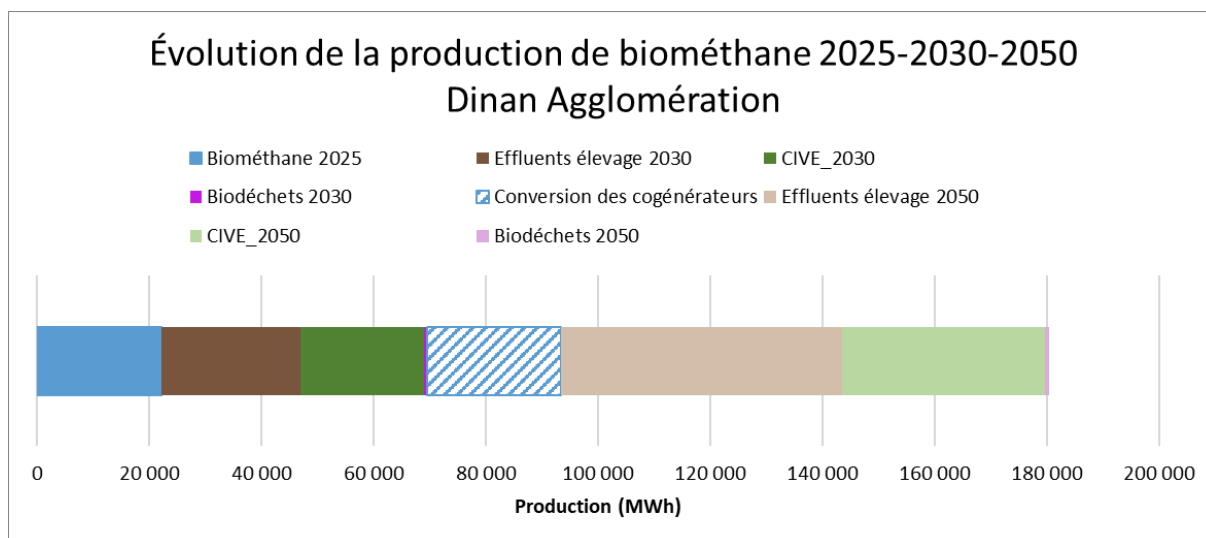
Evolution du nombre d'unités de méthanisation



## 1.2. LE GISEMENT MÉTHANISABLE ET PRODUCTION D'ÉNERGIE

Début 2025, l'ensemble des unités de méthanisation valoriseront plus de **137 000 tonnes** de matière par an, pour un équivalent de production de **22 GWh/an en injection** (énergie disponible injectée dans le réseau de gaz), et de **10 GWh/an d'électricité** en cogénération.

Le territoire de Dinan Agglomération s'étend sur plus de 95 000 hectares, ce qui en fait la deuxième EPCI la plus grande du territoire d'étude. **L'agglomération dispose du deuxième potentiel le plus important en matières méthanisables disponibles pour la méthanisation.**



Une étude de gisement a défini les gisements net d'effluents d'élevage, de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) et de biodéchets alimentaires, dont les méthodologies de calcul sont [accessibles ici](#). A partir des gisements nets, [un scénario de mobilisation](#) a été réalisé :

- en 2030 sur la base du Schéma Régional Biomasse,
- en 2050 sur la base du Scénario Afferres de SOLAGRO.

Le graphique montre que, sur Dinan Agglomération, les objectifs de mobilisation fixent un effort important à réaliser en 2030 et 2050 pour exploiter pleinement le potentiel des gisements du territoire en effluents et CIVE :

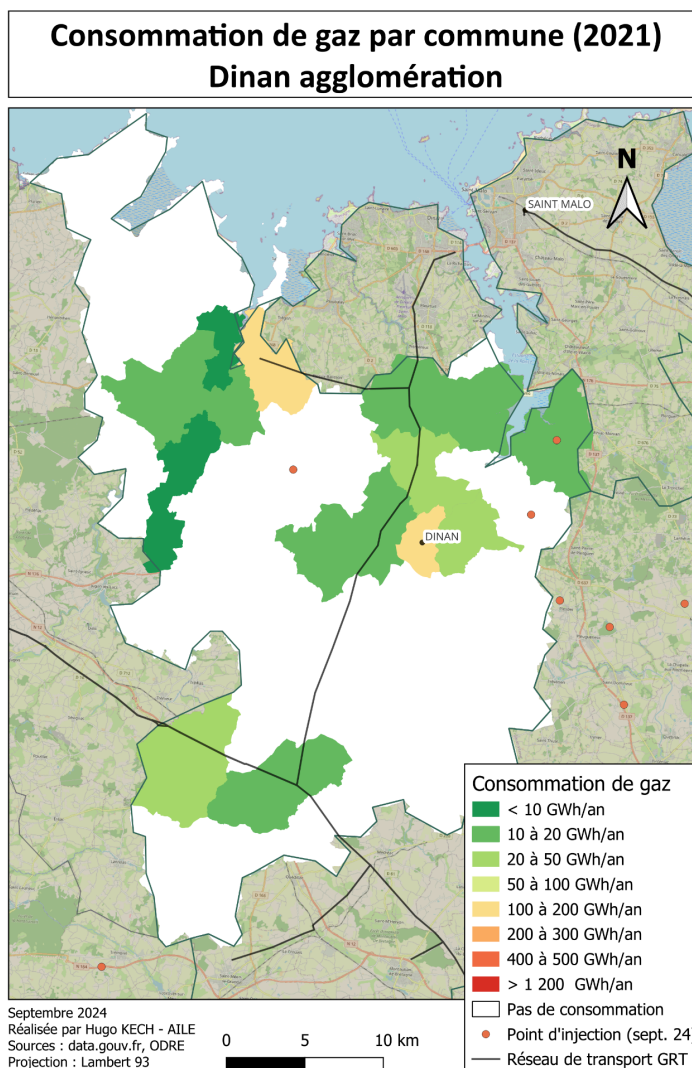
- **Objectif 2030** : **69.5 GWh** et la mobilisation de **300 000 tonnes** au total, soit plus de **2 fois** les tonnes mobilisées par l'ensemble de la filière début 2025,
- **Objectif 2050** : **180 GWh** et la mobilisation de **550 000 tonnes** au total, soit **4 fois** les tonnes mobilisées par l'ensemble de la filière début 2025.

**Pour conclure, le potentiel du territoire a commencé à être exploité par des initiatives individuelles à la ferme, mais la mobilisation peut réellement s'accélérer au vu du potentiel à disposition.**

## 1.3. LES RÉSEAUX ET AUTONOMIE EN GAZ

Sur le territoire, 17 communes sont raccordées au gaz :

- Consommation 2021 de Dinan Agglomération : **408 GWh**,
- Production de biométhane prévue à début 2025 : **22 GWh/an**,
- Autonomie en gaz 2025 : **5%**.



Sur la base de la prospective 2030 et 2050 mentionnée à la section précédente, l'autonomie en gaz peut atteindre les niveaux suivants (sans mobilisation supplémentaire de culture principale type maïs) :

- **2030** : 17% de la consommation de gaz 2021,
- **2050** : 44% de la consommation de gaz 2021 (avec la conversion des unités en cogénération supérieures à 200 kWé qui arriveront au bout de leur tarif d'achat d'électricité).

### **Droit à l'injection et renforcement du réseau pour les futurs projets**

Le décret « droit à l'injection » et la délibération N°2019-242 de la CRE régulent l'intégration du biométhane dans les réseaux de gaz. Les opérateurs fournissent [une cartographie indicative des conditions d'accès au réseau](#), avec un critère technico-économique pour chaque EPCI indiquant les possibilités de renforcement du réseau pour accueillir du biométhane et valoriser le potentiel du territoire. Plus ce critère est faible, plus les possibilités de renforcement et de développement de nouveaux projets sont favorables.

Critère technico-économique [€/Nm <sup>3</sup> /h]	Accessibilité au réseau de gaz pour les futurs projets
Inférieur à 3 300	Très favorable

Entre 3 300 et 4 700	Favorable
Supérieur à 4 700	Incertaine

Le territoire de Dinan Agglomération est divisé entre des zones **“favorable”** et des zones **“très favorable”** : ce critère est un indicateur, qui doit être précisé par une étude de raccordement pour tout nouveau projet d’injection de biométhane.

## 1.4. ACCEPTABILITÉ LOCALE DE LA MÉTHANISATION

### Des freins liés à l'élevage sur le projet de Corseul

La convention de raccordement d'une unité de production de gaz, entre les communes de Corseul, Quévert et GrDF a été votée par les 2 communes, après des refus. L'unité de méthanisation à la ferme était contestée car le GAEC n'était pas en conformité réglementaire sur son cheptel bovin. Ce cas de figure a pu accentuer la méfiance vis-à-vis du risque de dérives de la méthanisation à la ferme.

### Un projet collectif contesté

À Languenan, le projet collectif porté par la SAS Verts-Sapins est contesté par l'association du Frémur à l'Arguenon qui a entamé un combat judiciaire toujours en cours. Des échanges entre les porteurs de projet et les élus de Dinan Agglomération ont permis de bien comprendre les intérêts du projet pour le territoire.

### Des élus formés et sensibilisés

Sur le territoire, la filière méthanisation cherche le bon équilibre pour prendre sa part dans le nécessaire mix énergétique sans provoquer de pression foncière supplémentaire. Les élus de Dinan Agglomération sont montés en compétence sur le sujet, ont soutenu la réalisation de la station GNV-bioGNV et souhaitent se doter d'outils d'analyses et de suivi des projets et unités en fonctionnement. L'étape suivante pourrait être d'être à l'initiative d'une réflexion de projet territorial, sur la base d'un collectif d'agriculteurs.

## PREMIÈRE APPROCHE DU PROJET

### 1. LES CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS D'IMPLANTATION DE NOUVEAUX PROJETS

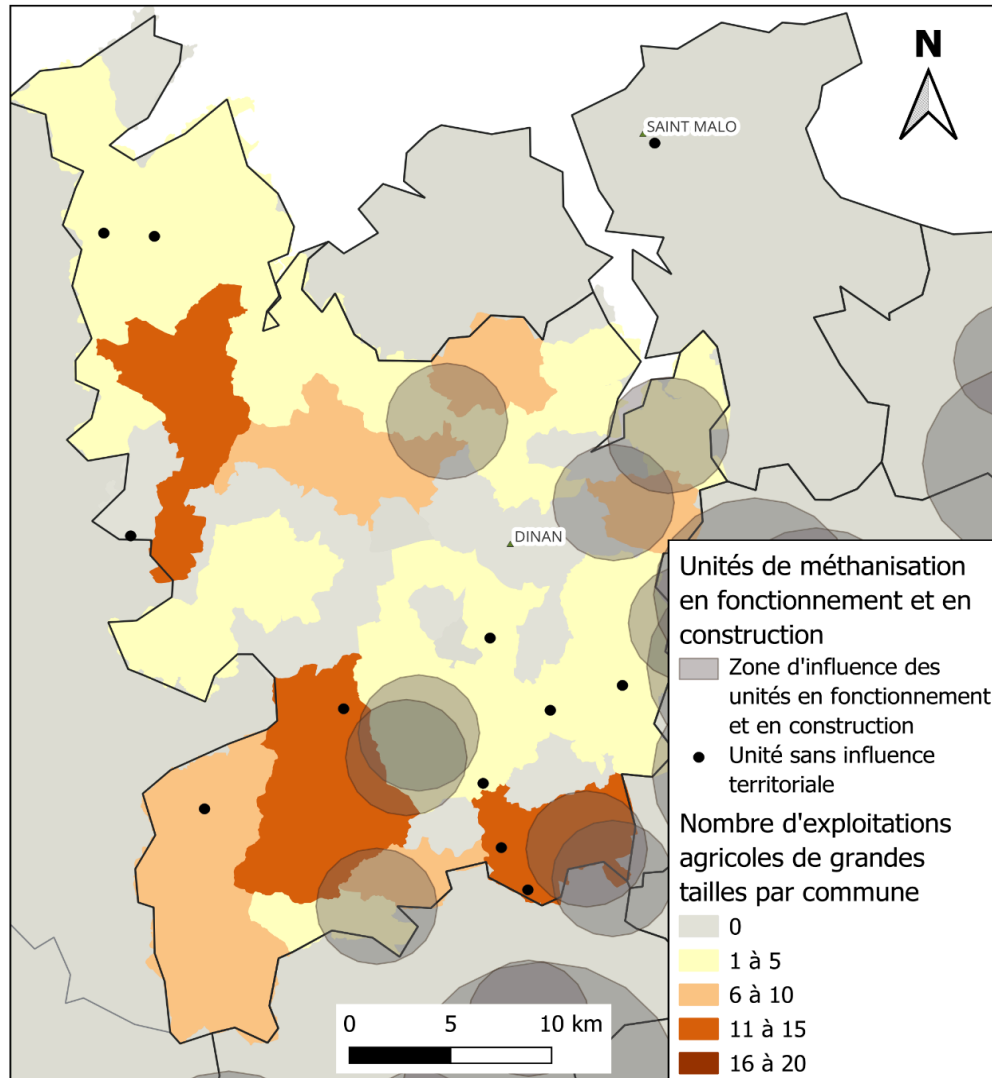
Dinan Agglomération est un territoire rural dont 64% de la surface du territoire est constituée de terres agricoles. L'agriculture, qui représente 10% des emplois du secteur privé (767 entreprises agricoles en 2021, ce chiffre est en baisse depuis 2006), est constituée à 3/4 d'élevages dont 1/3 d'exploitations laitières. La plupart des communes de Dinan Agglomération se situe dans le futur Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Émeraude. Celui-ci s'est doté d'une charte et d'un plan d'actions prioritaires qui devront être pris en compte par les futurs porteurs de projet de méthanisation.

La carte des zonages ci-dessous propose une **vision du nombre d'exploitations agricoles par commune croisé avec les unités de méthanisation** déjà implantées sur le territoire ou aux alentours :

- Les exploitations agricoles prises en compte sont celles de **“grande taille”**, **structurantes pour un projet de méthanisation territorial**. Cette appellation désigne **le premier quartile des fermes présentant le potentiel énergétique le plus élevé**, sur la base de leurs effluents et de leur potentiel CIVE. La mobilisation de quelques exploitations de ce type permet d'assurer **une base de potentiel de production énergétique intéressante**, et ensuite d'aller agréger dans le projet des fermes voisines de taille inférieure.



- Les zones d'influence des projets de méthanisation sont représentées par des cercles gris. Ces zones représentent **le périmètre où il y a un risque de concurrence sur les intrants si un futur projet territorial s'implante**. En cas d'un nouveau projet, ce risque sera à préciser dans le cadre d'une étude de faisabilité en fonction des matières disponibles à proximité du site d'implantation ciblé.



Les rayons d'influence sont compris entre 0 km (microméthanisation à la ferme) et 10 kms (très gros collectif agricole).  
Seuls les 25 % des exploitations agricoles disposant des plus grandes surfaces agricoles utiles et/ou des plus importantes quantités d'effluents d'élevage ont été pris en compte.

Septembre 2024  
Réalisée par Hugo KECH - AILE  
Sources : data.gouv.fr, ODRE  
Projection : Lambert 93

La carte met en lumière **2 zones potentiellement intéressantes** pour l'implantation d'un projet territorial :

- **le nord-ouest de l'EPCI**, avec l'absence d'unité déjà existante (sauf microméthanisation) et une forte densité de fermes sur les communes de Pluduno et Bourseul,
- **le sud-ouest de l'EPCI**, en ciblant les communes de Plumaugat, Broons, Caulnes et Yvignac-la-Tour, en évitant d'être trop à proximité des 3 unités en service sur les communes voisines.

La méthodologie de la construction de la carte des zonages est présentée en annexe.



## 2. PREMIÈRE APPROCHE DU TYPE DE PROJET

Les typologies d'unités de méthanisation sont nombreuses : à la ferme, territoriale, industrielle... À travers 3 scénarios, **l'approche proposée ici est collective** avec un capital partagé entre plusieurs acteurs. Cela permet d'ouvrir **l'accès à la méthanisation à tous types d'exploitations agricoles** et de permettre à l'unité d'être un **véritable outil du territoire**, produisant de l'énergie en continu en valorisant une majorité de déchets et de coproduits agricoles, industriels et même de la collectivité.

Pour l'ensemble des scénarios, l'approche suivante est considérée :

- un **capital à majorité agricole** (> 51% détenu par les agriculteurs), qui permet la **possibilité de s'implanter en zone agricole** en fonction des fonciers disponibles.
- un **montage multi-acteurs, réparti entre agriculteurs et la SEM Energ'IV**, et potentiellement d'autres acteurs : la collectivité, de l'investissement citoyen, le développeur, la SEM Breizh, etc.
- la production d'énergie basée majoritairement sur les gisements non mobilisés aujourd'hui : **les effluents d'élevage et les CIVE**, avec **plus de 60% d'effluents d'élevage** pour garantir la prime au tarif d'achat de biométhane.

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Tonnages annuels	10-20 000	20-30 000	35-50 000
Régime ICPE	2781-1 Enregistrement	2781-2 Enregistrement	2781-2 Autorisation
Hygiénisation	Non	Non	Oui
Intrants	100% agricole (minimum 60% d'effluents d'élevage)	90% agricole 10% de biodéchets (minimum 60% d'effluents d'élevage)	80% agricole 20% de biodéchets (minimum 60% d'effluents d'élevage)
Nombre d'exploitations agricoles apportées	5 à 15	moins de 20	plus de 20
Zone d'implantation	Zone agricole	Zone agricole ou d'activité	Zone agricole ou d'activité
Fourchette d'investissement	5-7 M€	7-10 M€	10-15 M€
Débit d'injection	80-120 Nm3/h	120-200 Nm3/h	200-300 Nm3/h
Certification REDII	Non	Non	Oui

### Scénario 1

Le premier scénario correspond à un petit collectif agricole portant le projet, implanté en zone rurale et potentiellement à proximité d'une des plus grandes exploitations qui portent le projet. Ce type d'unité est proche d'une unité à la ferme, mais avec le portage en collectif qui diffère.

- *Forces* : la taille de l'unité contenue limite le transport et permet potentiellement de s'implanter à proximité d'une des plus grandes exploitations porteuses du projet. De plus, le nombre d'agriculteurs à mobiliser reste moins important que les deux autres scénarios ce qui peut faciliter la constitution du groupe en amont.
- *Faiblesses* : l'implantation "au plus près" des exploitations agricoles peut engendrer des flux de transport traversant des bourgs. De plus, la production d'énergie peut parfois être trop limitée pour atteindre la rentabilité demandée par les banques afin de réaliser le projet. Cette rentabilité sera d'autant plus impactée par des dépenses supplémentaires pour garantir l'acceptabilité du projet (étude de flux routiers, accompagnement à la concertation, etc).

Unité exemple : SAS Aubiogaz, 95 Nm<sup>3</sup>/h, Aubigné (35)

## Scénario 2

Le second scénario représente un collectif d'agriculteurs de taille moyenne, mais qui reste en-dessous de la taille réglementaire imposant l'hygiénisation de l'ensemble des intrants de l'unité de méthanisation (inférieur à 30 000 tonnes d'effluents d'élevage ou une vingtaine d'exploitations agricoles impliquées dans le projet). Cette unité peut être basée en zone agricole, mais doit être située à proximité d'un axe routier adapté aux passages de camions.

- *Forces* : Ce scénario permet de produire le maximum d'énergie en bénéficiant des économies d'échelle, sans avoir les charges supplémentaires induites par l'hygiénisation de tous les intrants du scénario 3. Cela permet donc d'avoir la perspective de rentabilité la plus solide. La taille de l'unité et l'emprise au sol restent dans l'ordre de grandeur des unités à la ferme en injection (environ 2 hectares d'emprise au sol).
- *Faiblesses* : La phase de mobilisation des agriculteurs peut être plus longue que dans le premier scénario, puisque le nombre d'exploitations (et les tonnages à mobiliser) est plus important. Le choix du site revêt une importance particulière, puisqu'il doit être à proximité d'un axe routier pouvant absorber le transport engendré par l'unité.

Unité exemple : SAS Biogaz des Marches de Bretagne, 120 Nm<sup>3</sup>/h, Maen Roch (35)

## Scénario 3

Le troisième scénario est celui d'une unité de grande taille, basée sur un important collectif agricole et une part de déchets agro-industriels. La taille de l'unité et le nombre d'exploitations agricoles associées imposent une hygiénisation totale de l'ensemble des intrants. Afin d'avoir un outil de territoire permettant de recycler notamment les déchets alimentaires, il est préconisé une hygiénisation en amont du process plutôt qu'en aval. Ainsi, tout type de matière éligible à la méthanisation (dans le cadre de la réglementation ICPE) pourra être valorisée sur ce site.

- *Forces* : Ce scénario permet de produire le maximum d'énergie en bénéficiant des économies d'échelle. De plus, les montants d'investissements permettent de réaliser plus facilement des dépenses supplémentaires pour garantir l'acceptabilité (étude de flux routier, impact sur le paysage, étude des odeurs, concertation auprès des riverains, etc). L'hygiénisation en amont permet aussi à l'unité de valoriser des biodéchets industriels ou de collectivité nécessitant une hygiénisation.
- *Faiblesses* : L'inertie d'un tel projet est importante, et le temps de développement risque d'être le plus long des trois scénarios. Le rayon d'approvisionnement sera également le plus grand, mais les unités existantes de cette taille montrent qu'il peut

rester contenu à 30 km pour les matières agricoles. Le montage financier peut être particulièrement difficile à réaliser, avec le poids économique de l'hygiénisation des intrants d'une part, et la fin des aides ADEME à l'investissement d'autre part.

Unité exemple : SAS Enerfées, 400 Nm<sup>3</sup>/h, Janzé (35)

**En conclusion, le développement de tels projets dépend des opportunités présentes sur le territoire. Cependant, il semble plus pertinent de cibler le scénario 2 qui combine une production d'énergie renouvelable assez importante, permet à une dizaine d'exploitations agricoles d'accéder à la méthanisation, tout en offrant une perspective de rentabilité la plus sécurisante.**

## LES PREMIÈRES ACTIONS À METTRE EN OEUVRE

Bien que divers acteurs du territoire puissent soutenir un projet de méthanisation territorial, les collectivités occupent une place essentielle (en tant que soutien, relais, facilitateur, financeur, etc.). Le rôle des élus peut sembler flou dans le cadre de ces initiatives souvent complexes. **Cependant, même sans compétences spécifiques sur le sujet, leur engagement reste crucial, en particulier en amont du projet :**

1. **Être pilote pour construire l'acceptabilité du projet** : les élus ont certaines clés de l'acceptabilité d'un projet en pouvant impulser un début de réflexion à travers deux axes.
  - a. **Lancer une étude de faisabilité** : le lancement d'une étude de faisabilité va concrétiser la réflexion autour du projet, avec une approche technico-économique précise. La collectivité peut insérer des sujets spécifiques à traiter dans l'étude dans le cahier des charges, reflétant la vision du territoire pour ce projet.
  - b. **Le choix du foncier** : en zone agricole ou zone d'activité, la collectivité peut identifier un ou deux terrains pertinents pour la future unité. L'implantation étant au cœur de l'acceptabilité du projet, ce choix peut être fait à la lumière de critères choisis par les élus : les accès routiers, la proximité des riverains, les travaux engendrés par le passage de la canalisation gaz... De plus, un terrain identifié sera un levier fort de mobilisation des agriculteurs situés à proximité.
2. **Soigner la gouvernance** : plusieurs modes d'implication existent pour une collectivité dans un projet de méthanisation.
  - a. **Sans être au capital de l'unité** : La collectivité peut jouer un rôle majeur dans la structuration de la gouvernance en étant à l'initiative du projet. Elle peut donner les grandes orientations et le cadre souhaité, en échange d'un soutien politique. De plus, certains déchets de la collectivité peuvent être valorisés par l'unité.
  - b. **En rentrant dans l'actionnariat de la société** : en plus des actions décrites précédemment, la collectivité peut renforcer son partenariat en prenant des parts au capital (généralement 5 000€ à 10 000€ d'investissement). Ce montage place la collectivité au même niveau que les autres actionnaires, lui permettant d'inscrire sa vision de la méthanisation dans le pacte d'actionnaires, de participer aux décisions et de bénéficier des retombées économiques. Cette solution garantit une transparence totale dans le fonctionnement de l'unité, renforçant l'acceptabilité territoriale.

## ANNEXE : MÉTHODOLOGIE DE LA CARTE DES ZONAGES

La taille des exploitations agricoles est définie à partir de deux critères :

- La quantité d'effluents d'élevage disponible, exprimée en MWH
- La surface cultivable, exprimée en hectare

Le classement des taille est réalisé de la manière suivante :

		Effluents d'élevage		
		<i>Inférieur à quartile 3</i>	<i>Entre quartile 3 et décile 9</i>	<i>Supérieure à décile 9</i>
<b>Surface agricole utile</b>	<i>Inférieure à quartile 3</i>	Petite (P)	Moyennement Grande (MG)	Grande (G)
	<i>Entre quartile 3 et décile 9</i>	Moyennement Grande (MG)	Grande (G)	Très grande (TG)
	<i>Supérieure à décile 9</i>	Grande (G)	Très grande (TG)	Très grande (TG)

	<b>Petite</b>	<b>Moyennement Grande</b>	<b>Grande</b>	<b>Très grande</b>
Nombre exploitation agricole	3 400	771	632	488

Les unités de méthanisation ont été localisées pour toutes les unités en fonctionnement et en travaux au 1er novembre 2024.

Des zones tampons correspondant à la zone d'influence théorique que pourrait avoir l'unité de méthanisation ont été définies. Elles ont été fixées :

<b>Critère</b>	<b>Autonomie moyenne</b>	<b>Zone tampon</b>
Couverture de fosse et chaudière	100 %	0 km
Micro Méthanisation < 75 KWé	100 %	0 km
Station d'épuration de boues urbaines	100%	0 km
Cogénération à la ferme entre 75 et 500 KWé	80 %	3 km
Injection < 120 Nm3 à la ferme	80 %	3 km
Cogénération >= 500 KWé	50 %	5 kms
Injection >= 120 Nm3 à la ferme	80 %	5 kms
Unité de méthanisation centralisé mono-acteur	0%	7 kms
Autres unités de moins de 40 kt	90 %	7 kms
Autre unité de plus de 40 kt	90 %	10 kms